



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 05 octobre 2022

Présents : Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES
M.M. Stéphane BEDEL, François BONHOMME Aurélien DALOZ, Yves LEGUAY, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES, Yannick SERIN, Pierre TROUCHE

Procuration : Mme Hélène DEVILLER a donné procuration à Mme Anne-Marie ANTERRIEU
M. Paul AMOUROUX a donné procuration à Mme Laurence ARTERO-MOREL
M. Frank ALEXIS a donné procuration à M. Aurélien DALOZ

Absent : Mme Stéphanie GAUTIER, M. David HURTADO

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude PINTÉGNÉ

Nombre de Membres En exercice : 23 Présents : 18+3 proc. Votants : 21
Date convocation 30/09/2022 Date d'affichage 30/09/2022
Acte rendu exécutoire Date transmission à la Préfecture le Le Maire, Josian RIBES

Objet : Convention de subvention 2022 pour le CPIE Bassin de Thau

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, dans le cadre de la convention-cadre 2021-2026 conclue entre la commune de Montbazin et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Bassin de Thau, il est proposé de renouveler, au titre de l'année 2022, la convention d'attribution de subvention, auprès de cette structure.

Le montant sollicité au titre de l'année 2022 s'élève à 35 500€ net de taxes, correspondant au déploiement des actions suivantes sur le territoire :

- Appui à l'animation et à l'organisation de la Fête de la Garrigue 2022 : 9 200€ ;
- Animation du réseau Paniers de Thau : 1000€ ;
- Animation du projet pédagogique « Terreau pour les jeunes pousses » : 25 300€ ;

Ce dernier projet, couvrant l'année scolaire 2022-2023, est réalisé en lien avec les travaux de désimperméabilisation des cours d'écoles, et accompagné à ce titre par l'Agence de l'Eau à hauteur de 65% environ.

Monsieur le Maire soumet ensuite le projet de convention correspondante à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 vote contre (Yves LEGUAY) :

- Approuve la participation financière de la Commune de Montbazin auprès du CPIE Bassin de Thau à hauteur de 35 500€ au titre de l'année 2022 et le projet de convention correspondant ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Josian RIBES